

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUN 2020

Délibération n° 2020-048- DC

<p>Date d'affichage :</p> <p>Le 15 juin 2020</p> <p>Effectif statutaire : 81 Membres en exercice : 81 Quorum : 41 Présents : 64 Excusé(s) : 14 Dont représenté(s) : 7 Absent(s) : 4</p> <p>Nombre de votants : 71 -----</p> <p>Secrétaires de séance :</p> <p><i>Monsieur Guillaume MARTIN, conseiller communautaire de la Commune d'Epieds, et Monsieur Noël NERON, conseiller communautaire de la Ville de Saumur</i></p>	<p>Le onze juin deux mille vingt à 17 heures 00, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis au Théâtre Philippe Noiret à Doué-la-Fontaine - 49700 Doué-en-Anjou, sur convocation faite par Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Président, le quatre juin deux mille vingt.</p> <p>Présents : (64) Jean-Michel MARCHAND, Isabelle DEVAUX, Michel PATTEE, Jérôme HARRAULT, Arnel FROGER, Jackie GOULET, Christian RUAULT, Anatole MICHEAUD, Eric MOUSSERION, Guy BERTIN, Rodolphe MIRANDE, Sylvie BEILLARD, Sophie TUBIANA, Jean-Luc LHEMANNE, Marc BONNIN, Béatrice BERTRAND, Sophie ANGUENOT, Jean-Pierre ANTOINE, Gilles BARDIN, Fabrice BARDY, Alain BOISSONNOT, Alain BOURDIN, Laurence CAILLAUD, Françoise DAMAS, Pierre de BOUTRAY, Pierre-Yves DELAMARE, Michel DELPHIN, Jean-Paul DILÉ, Stéphanie ELIE, Dominique GACHET, Colette GAGNEUX, Christian GALLÉ, Isabelle GRANDHOMME, Didier GUILLAUME, Didier HUCHEDE, Isabelle ISABELLON, Benoît LAMY, Benoît LEDOUX, Sylvain LEFEBVRE, Eric LEFIEVRE, Astrid LELIEVRE, Sandrine LION, Teddy LOCHARD, Claudie MARCHAND, Guillaume MARTIN, Sophie METAYER, Jean-François MIGLIERINIA, Étienne MOREAU, Frédéric MORTIER, Marc-Antoine NERON, Noël NERON, Laurent NIVELLE, Nicole PEHU, Gérard POLICE, Armelle PONCET, Sylvie PRISSET, Jean-Philippe RETIF, Didier ROUSSEAU, Gilles ROUSSILAT, Nathalie SECOUÉ, Gilles TALLUAU, Eric TOURON.</p> <p>Dont suppléé(s) remplacé(s) : Jacky MARCHAND par Bernard PELE</p> <p>Excusés : (14) Sophie SARAMITO, Jacky BOUCHENOIRE, Michel APCHIN, Yves BOUCHER, Christophe CARDET, Marie-Luce DURAND, Béatrice GUILLON, Véronique HENRY, Charles-Henri JAMIN, Alain JOBARD, Géraldine LE COZ, Nathalie MORON, Yann PILVEN Le SEVELLEC, Bruno PROD'HOMME</p> <p>Dont excusés ayant donné pouvoir : (7) Michel APCHIN à Françoise DAMAS, Christophe CARDET à Jackie GOULET, Véronique HENRY à Marc-Antoine NERON, Charles-Henri JAMIN à Jean-Pierre ANTOINE, Géraldine LE COZ à Noël NERON, Nathalie MORON à Michel PATTEE, Yann PILVEN Le SEVELLEC à Eric TOURON.</p> <p>Absents : (4) Jeannick CANTIN, Fabrice DUFOR, Jack LOYEAU, Isabelle TAILLECOURS</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SAISON CULTURELLE 2020-2021 - DROITS D'ENTRÉE

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle rendant complexe la définition des modalités de billetterie et les conditions d'accueil du public dans les salles de spectacles,

Compte tenu de la réouverture prochaine du Théâtre Le Dôme après deux saisons se déroulant essentiellement dans des lieux extérieurs et afin de ne pas bouleverser la politique tarifaire en place,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2019/039 DC du 16 mai 2019 fixant les modalités tarifaires de l'offre artistique et culturelle de la Communauté d'Agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission Culture, Enseignement Musical, Spectacle Vivant, Lecture Publique et Arts Plastiques du jeudi 20 février 2020,

Afin de permettre l'ouverture de la billetterie courant septembre 2020 pour la saison culturelle 2020-2021,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **de reconduire** pour la saison 2020-2021 les droits d'entrée actuellement en vigueur pour les spectacles et les expositions. Toutefois, le retour au Théâtre Le Dôme de Saumur implique de fait la remise en place des « séries » existantes avant le sinistre de septembre 2018, afin de tenir compte des variations de confort imposés par la configuration particulière de la salle à l'italienne :

- o 1^{re} SÉRIE : FAUTEUILS Orchestre et Balcons « Prestige »
- o 2^e SÉRIE : CHAISES Orchestre, 1er et 2ème Balcon + Fauteuils rang A et extrémités rangs O et S + autres lieux du territoire
- o 3^e SÉRIE : PARADIS et 3ème RANG BALCON

de réduire à 5 maximum le nombre de spectacles contenus dans l'abonnement pour la première semaine de vente du fait de la situation sanitaire, si les conditions d'accueil des spectateurs prévus dans le décret du 2 juin n'évoluent pas positivement.

- **d'acter** que les tarifs actuellement pratiqués et notamment la « série 2 » s'appliquent pour les spectacles se déroulant en dehors de la salle à l'italienne du Théâtre Le Dôme et en attendant la réouverture officielle de celle-ci (Salle Beaurepaire de Saumur en particulier).

- **de créer** un tarif « moins de 12 ans » très attractif, applicable sur une sélection de spectacles à destination de la famille, considérant que l'enfant vient ponctuellement au spectacle, qu'il est toujours accompagné d'un adulte payant et que la venue d'un enfant ne doit pas être contrainte par la prise d'un abonnement spécifique.

- **de créer** un « complément tarifaire » applicable en cas de non-respect des critères d'accès au tarif « moins de 12 ans » (annonce formulée par l'utilisateur ou utilisation « frauduleuse »). La somme à régler correspond à la différence entre le tarif « Abonné » et le tarif « moins de 12 ans ».

- **de qualifier** le tarif « Très Réduit » en tarif « Solidaire » afin de permettre une meilleure lisibilité. Celui-ci concerne sans changement les bénéficiaires des minimas sociaux (Revenu de Solidarité Active – RSA, et Allocation Adulte Handicapé – AAH), groupes issus des centres sociaux et des associations d'insertion et de médiation.

- **de mettre en place** pour chaque spectacle un quota de 10 « places dernière minute », dont la vente n'est ouverte que 30 minutes avant le début de la représentation et au tarif abonné. En effet, compte tenu des jauges limitées des salles du territoire, il apparaît que certains spectacles affichent « complet » dès les premières heures d'ouverture des abonnements. Or, un certain nombre de spectateurs potentiels ne peuvent prévoir plusieurs mois à l'avance leur venue au théâtre, c'est le cas par exemple des personnes exerçant dans le secteur médical ou bien encore des jeunes ménages.

- **de permettre** la mise en place d'un Pack de Noël, donnant la possibilité d'acheter un abonnement de 2 spectacles (au lieu de 3 spectacles minimum le reste de l'année), uniquement sur la période de la 3ème semaine de novembre à la 1ère semaine de janvier incluse. Cette offre, qui n'apparaîtra pas dans la plaquette annuelle de saison, est un dispositif qui pourra être activé en cours de saison pour « relancer les ventes », uniquement si des places restent disponibles et si le contexte le permet.

- **de réviser** le tarif « groupes scolaires » exclusivement pendant le Festival Mômes en Folie afin de l'aligner sur le tarif « tout public » du festival fixé à 3 €.

- **de mettre en place** un tarif applicable à certains événements d'envergure portés par l'École de Musique Saumur Val de Loire : concerts ou spectacles faisant intervenir élèves, professeurs et professionnels associés. La billetterie des spectacles du Dôme pourrait alors être utilisée pour la vente de ces événements. Il est proposé la gratuité pour les élèves inscrits à l'École de Musique et un tarif préférentiel pour leurs familles.

- **d'ajouter** la catégorie « jeux concours » dans la liste de gestion des invitations. A la demande du service communication de la Communauté d'Agglomération, quelques invitations seront ponctuellement dévolues à des jeux-concours dans le cadre de la valorisation de la saison culturelle sur les réseaux sociaux, sites web de la collectivité et radios.

L'ensemble de ces dispositions figurent dans les tableaux ci-dessous.

ANNEXE 1

Séries	Catégorie ↓	Tarifs →			Tarif - 12 ans Spectacles famille	Tarif solidaire (ex. tarif très réduit)	Complément tarifaire
		Tarif Plein	Tarif Réduit	Tarif Abonné			Demandé en cas de non-respect des critères d'accès au tarif - 12ans.
1^{ère} SÉRIE Théâtre Le Dôme FAUTEUILS Orchestre et Balcons « Prestige »	A	15 €	13 €	11 €	6 €	5 €	5 €
	B	19 €	16 €	13 €	6 €	5 €	7 €
	C	31 €	25 €	22 €	12 €	10 €	10 €
	D	41 €	37 €	35 €	12 €	10 €	23 €
	E	45 €	40 €	37 €	12 €	10 €	25 €
2^{ème} SÉRIE Théâtre Le Dôme CHAISES er ème Orchestre, 1 et 2 Balcons + Fauteuils rang A et extrémités rangs O et S Et autres lieux du territoire	A	12 €	9 €	7 €	6 €	5 €	1 €
	B	14 €	11 €	9 €	6 €	5 €	3 €
	C	28 €	23 €	19 €	12 €	10 €	13 €
	D	33 €	28 €	26 €	12 €	10 €	14 €
	E	42 €	35 €	33 €	12 €	10 €	21 €
3^{ème} SÉRIE Théâtre Le Dôme PARADIS et 3^{ème} RANG BALCON Paradis ouvert selon configuration du spectacle	A	7 €	6 €	5 €	6 €	5 €	0 €
	B	9 €	8 €	7 €	6 €	5 €	1 €
	C	16 €	13 €	11 €	6 €	5 €	5 €
	D	20 €	18 €	16 €	6 €	5 €	10 €
	E	26 €	23 €	20 €	12 €	10 €	8 €
TARIF F (tarif unique)	F	50 €	45 €	40 €	18 €	15 €	22 €

Tarif Réduit	Applicable à toute personne appartenant aux catégories suivantes sur présentation d'un justificatif et désirant acheter un billet individuel : demandeurs d'emploi, personne entre 13 et 26 ans, étudiants, apprentis, familles nombreuses, selon les spectacles groupes de 10 personnes minimum en achat groupé, titulaires d'une carte Cezam.
Tarif Abonné	Pour toute personne s'abonnant au minimum à 3 spectacles de la saison, abonné à la saison culturelle en cours et désirant acheter un spectacle supplémentaire à ceux déjà retenus dans son abonnement. <u>Abonnement Duo</u> , pour toute personne s'abonnant à 2 spectacles et appartenant aux catégories suivantes, sur présentation d'un justificatif : demandeurs d'emploi et personnes entre 13 et 26 ans.
Tarif - 12 ans Spectacles	Pour les enfants de moins de 12 ans sur une sélection de spectacles particulièrement à destination de la famille. Présentation obligatoire d'un justificatif.

Tarif Solidaire	Bénéficiaires des minimas sociaux (Revenu de Solidarité Active – RSA, et Allocation Adulte Handicapé – AAH), groupes issus des centres sociaux et des associations d'insertion et de médiation. Présentation obligatoire d'un justificatif OU inscription via le service Développement des Publics et Médiation Culturelle.
Complément tarifaire	Somme complémentaire demandée en cas de non-respect des critères d'accès au tarif enfant. Cette valeur n'a qu'un intérêt comptable et n'apparaîtra pas sur les supports de communication de la saison. C'est seulement un moyen de facturer à un spectateur adulte la différence entre le tarif « moins de 12 ans » et le tarif « abonné ».
Place dernière minute	Tarif abonné proposé aux spectateurs de dernières minutes pour un quota de 10 places minimum (sauf catégories E et F), ouvert 30 minutes avant chaque représentation. La démarche consiste à ouvrir l'accès aux spectacles aux personnes qui n'ont pas la possibilité d'anticiper leur abonnement en début de saison, afin de toucher un autre public.
Pack de Noël	Possibilité d'acheter un abonnement de 2 spectacles uniquement sur la période comprise entre le début de la 3ème semaine de novembre et la fin de la 1ère semaine de janvier. Cette offre n'apparaîtra pas dans la plaquette annuelle de saison, c'est un dispositif qui sera activé en cours de saison pour relancer les ventes, uniquement si des places restent disponibles et si le contexte le permet.

NB : L'utilisation frauduleuse de billets délivrés à des tarifs Réduits, - 12 ans ou solidaires peut entraîner des poursuites.

ANNEXE 2 : Droits d'entrée publics scolaires, actions de médiation, actions autour de la poésie, stages, soirées d'ouverture, soirées enfants, spectacles proposés par l'École de Musique Saumur Val de Loire Gestion des gratuités

Catégories de spectacles	Tarifs groupes scolaires (tous spectacles)
Festival Mômes en Folie	3 €
A et B	4 €
C	8 €
D	10 € dans le cadre du dispositif <i>Classe à l'opéra</i>

Actions de médiation Spectacle Vivant et Poésie Tout public et scolaire	
Visites découverte des lieux de spectacle	0 €
Ateliers de sensibilisation Rencontres, répétitions publiques, lectures, événements programmés dans le cadre du Centre de Rencontres de la Poésie Contemporaine et spectacles proposés par le Réseau des bibliothèques l'Imagin'R	
École du spectateur – École du regard	
<i>Les éventuels achats de fournitures restent à la charge des établissements scolaires</i>	

**Evénements Jeune public et très jeune public (festival et hors festival)
 et Soirées enfants**

Spectacle	3 €
Atelier	0 €
Soirée enfants (pendant que les parents assistent au spectacle)	3 €

Stages et Ateliers animés par des professionnels

Stage spectacle vivant (Théâtre, Danse, Cirque, ...) à destination des amateurs	De 20 € à 70 € / jour par participant
Stage spectacle vivant (Théâtre, Danse, Cirque, ...) à destination des professionnels	De 70 € à 150 € / jour Par participant
Atelier Théâtre à destination des amateurs à partir de 16 ans d'octobre à juin	150 € / trimestre par participant (tout trimestre commencé est dû)
Les éventuels achats de matériels spécifiques sont à la charge des participants	

Soirées d'ouverture et présentation de saison

0 €

**Spectacles proposés par l'École de Musique Saumur Val de Loire
 [Ex. Spectacle de fin d'année faisant intervenir élèves, professeurs et professionnels]**

Élèves inscrits à l'École de Musique Saumur Val de Loire	0 €
Famille des élèves inscrits à l'École de Musique Saumur Val de Loire	6 €
Tout public	8 €

Gestion des invitations et gratuités

Catégories de bénéficiaires	Nombre de places gratuites octroyées
Mécènes et partenaires, compagnies accueillies	Dans un cadre défini par convention ou contrat
Professionnels du spectacle vivant, artistes associés	A la demande, dans la limite de 5 places maximum au total pour ce quota par représentation et dans la limite des places disponibles
Accompagnateurs de groupes scolaires et assistants maternels	Dans le respect des règles usuelles : <ul style="list-style-type: none"> - 5 accompagnateurs maximum par classe en maternelle et élémentaire - 2 accompagnateurs maximum par classe en collège et en lycée
Bénévoles en charge du gardiennage des expositions accueillies au Dôme	2 invitations dans la saison sur un spectacle de catégorie A ou B, dans la limite des places disponibles
Partenaires presse	A la demande, dans la limite de 2 places par représentation
Associations	Remise de 2 contremarques maximum, chacune valable pour 2 invitations sur une sélection de spectacles
Jeux concours	A la demande du service communication de la Communauté d'Agglomération, quelques invitations seront ponctuellement dévolues à des jeux concours, dans le cadre de la valorisation de la saison culturelle sur les réseaux sociaux, sites web de la collectivité et radios
Divers	10 invitations maximum par représentation affectées notamment à l'organisation des spectacles, dans la limite des places disponibles

ANNEXE 3 Expositions et événements du domaine des arts plastiques visuels à partir de septembre 2020

Considérant que l'organisation d'expositions et d'événements fait partie intégrante de la programmation des saisons culturelles de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire avec la volonté affirmée d'un accès à la culture pour tous les publics, il est proposé de reconduire la grille tarifaire en vigueur.

Afin d'aider au financement de ces expositions et événements (happenings, installations, performances, ...) importants et attractifs dans le domaine des arts plastiques et visuels tout en garantissant une facilité de fréquentation, les droits d'entrée seraient modulés en fonction du coût des événements (notamment les droits artistiques) et des catégories de publics, comme proposé dans le tableau ci-dessous :

Catégorie d'expositions et d'événements du domaine des arts plastiques et visuels	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif spécial
		applicable à toute personne appartenant aux catégories suivantes sur présentation d'un justificatif : - personne de 14 à 26 ans - titulaire d'une carte de famille nombreuse - groupe de 10 personnes minimum en achat groupé	applicable à toute personne appartenant aux catégories suivantes sur présentation d'un justificatif : - scolaires de la maternelle au lycée et accompagnateurs - jeune de moins de 14 ans - apprenti - demandeur d'emploi - bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active ou de l'allocation Adulte Handicapé
A	Gratuité	Gratuité	Gratuité
B	3 €	Gratuité	Gratuité
C	5 €	3 €	Gratuité

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Résultat des votes : Pour = 71 ; Contre = 0 ; Abstention = 0

Date de transmission en sous-préfecture :
16 JUIN 2020

Pour Extrait Conforme,
Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire

Date de réception en sous-préfecture :

Insertion au RAA du 2ème trimestre 2020



Jean-Michel MARCHAND

Matière de l'acte	7 Finances	7.10 Divers – 7.10.2 Tarifs
-------------------	------------	-----------------------------

En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative « la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle. »